

## **THEOLIA**

Société Anonyme au capital de 40 308 707 euros  
Siège social : 75 rue Denis Papin, BP 80199  
F – 13795 Aix-en-Provence, Cedex 3  
423 127 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE  
INSEE 423 127 281 00040

### **Avis de convocation**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de THEOLIA SA (la "**Société**") sont convoqués en assemblée générale mixte, sur première convocation, le 19 mars 2010, à 10 heures, au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence, 14 Boulevard Carnot, 13100 Aix-en-Provence, France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Compétence de l'assemblée générale extraordinaire*

- Modification du contrat d'émission des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la Société le 31 octobre 2007 ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la Société ou des sociétés du groupe ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

#### *Compétence de l'assemblée générale ordinaire*

- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Mattéi ;
- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe Leroy ;
- Nomination de Monsieur Fady Khallouf en qualité d'administrateur de la Société ;
- Nomination de Monsieur Gérard Creuzet en qualité d'administrateur de la Société ;
- Nomination de Monsieur Michel Meeus en qualité d'administrateur de la Société ;
- Révocation de Monsieur Louis Ferran de son poste d'administrateur de la Société ;
- Révocation de Monsieur Philippe Dominati de son poste d'administrateur de la Société ;
- Révocation de Monsieur Philippe Leroy de son poste d'administrateur de la Société ; et
- Révocation de Monsieur Jean-Pierre Mattéi de son poste d'administrateur de la Société.

L'avis de réunion incluant les résolutions n°1 à n°4 soumises à cette assemblée générale (résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire) a été publié, conformément aux dispositions de l'article R. 225-73 du Code de commerce, au Bulletin des Annonces légales obligatoires n°15 du 3 février 2010 (n°10000225).

Le texte des projets de résolutions publiés dans l'avis de réunion mentionné ci-dessus a été complété afin de tenir compte des projets de résolutions complémentaires déposés par le Conseil d'administration (résolutions n°5 et n°6) et des projets de résolutions déposés par un actionnaire, Michel Meeus, demeurant 1 Escalier l'Inzierna, Monaco, Principauté de Monaco, dans les conditions prévues par l'article L.225-105 du Code de commerce (résolutions A à G).

Dans sa séance du 24 février 2010, le Conseil d'administration a pris acte des projets de résolutions proposés par Monsieur Michel Meeus et a décidé de ne pas les agréer et d'inviter les actionnaires à les rejeter dans leur ensemble.

### ***Résolutions à caractère ordinaire inscrites sur proposition du Conseil d'administration***

***Cinquième résolution*** (*Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Mattéi*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'administration du 22 septembre 2009 de coopter Monsieur Jean-Pierre Mattéi en qualité d'administrateur en remplacement de la Société Sofinan Sprl, représentée par Monsieur Norbert Van Leuffel, démissionnaire, pour la durée courant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

***Sixième résolution*** (*Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe Leroy*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2009 de coopter Monsieur Philippe Leroy en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Willy Balz, démissionnaire, pour la durée courant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### ***Résolutions à caractère ordinaire inscrites sur demande de Michel Meeus (résolutions non agréées par le Conseil d'administration)***

***Résolution A*** (*Nomination de Monsieur Fady Khallouf en qualité d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Fady Khallouf, demeurant 102, boulevard de Courcelles, 75017 Paris, en qualité d'administrateur de la Société. Monsieur Fady Khallouf exercera ses fonctions pour une durée de trois ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice clos en 2013.

***Résolution B*** (*Nomination de Monsieur Gérard Creuzet en qualité d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Gérard Creuzet, demeurant 8, rue Duguay Trouin, 75006 Paris, en qualité d'administrateur de la Société. Monsieur Gérard Creuzet exercera ses fonctions pour une durée de trois ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice clos en 2013.

**Résolution C** (*Nomination de Monsieur Michel Meeus en qualité d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Michel Meeus, demeurant 1, Escalier Inzierna, Monaco, Principauté de Monaco, en qualité d'administrateur de la Société. Monsieur Michel Meeus exercera ses fonctions pour une durée de trois ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice clos en 2013.

**Résolution D** (*Révocation de Monsieur Louis Ferran de son poste d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Louis Ferran de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

**Résolution E** (*Révocation de Monsieur Philippe Dominati de son poste d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Philippe Dominati de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

**Résolution F** (*Révocation de Monsieur Philippe Leroy de son poste d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Philippe Leroy de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

**Résolution G** (*Révocation de Monsieur Jean-Pierre Mattei de son poste d'administrateur de la Société*) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Jean-Pierre Mattei de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée générale, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un mandataire. S'il s'agit d'un actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par un mandataire actionnaire membre de l'assemblée ou par son conjoint (article L. 225-106 du Code de commerce).

Une formule de vote par correspondance et de procuration de vote sera adressée à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, France, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe du formulaire de vote à distance, de la procuration de vote, ou de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a

pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, France.

L'actionnaire au porteur souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance ou de représentation pourra demander un formulaire auprès de CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax : +33(0)1.49.08.05.82 ou 83. La demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir six jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, France à CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax : +33(0)1.49.08.05.82 ou 83.

L'actionnaire ayant voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée générale. De ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

*Le conseil d'administration*

\* \* \*